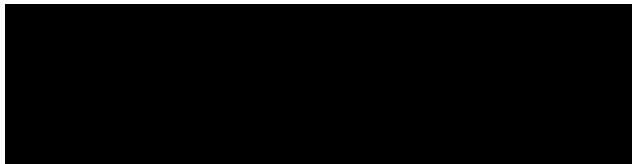
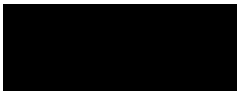


PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, 13 octobre 2023



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.228



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 31 août dernier, visant à obtenir pour chaque année, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023, dans chacune des régions sociosanitaires du Québec, le nombre de ressources reconnues, le nombre de plaintes ainsi que le motif des plaintes déposées contre :

- Familles d'accueil (DPJ);
- Ressources de type familial pour la clientèle adulte;
- Ressources intermédiaires pour la clientèle adulte.

Concernant les plaintes mentionnées à la question précédente, vous désirez obtenir copie des rapports des enquêtes réalisées depuis le 1^{er} avril 2018 à la suite de ces plaintes.

De plus, pour chaque année du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023 dans chacune des régions sociosanitaires du Québec, vous désirez connaître le nombre de ressources qui ont fermé leurs portes, leur nom, et pour quelles raisons ils ont fermé leurs portes :

- Des familles d'accueil (DPJ);
- Des ressources de type familial pour la clientèle adulte;
- Des ressources intermédiaires pour la clientèle adulte.

Vous trouverez ci-joint (onglet 1) les renseignements répondant au premier point de votre demande. Par ailleurs, en ce qui concerne le nombre de plaintes, le motif des plaintes déposées ainsi que la copie des enquêtes réalisées à la suite de ces plaintes, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne compile pas ces données. Par conséquent, il ne détient aucun document pouvant répondre à ce point de la demande au sens de l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. (Voir onglet 1 – point 2).

... 2

En effet, chaque établissement a un Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services (CLPQS) et les plaintes sont traitées à ce niveau. Dans les circonstances, nous vous invitons à adresser votre demande aux responsables de l'accès aux documents des établissements concernés au lien suivant : [CAI_liste_resp_acces.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)

De plus, concernant les plaintes qui pourraient avoir été faites à une autre instance, comme le Protecteur du citoyen ou la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, il faut vous adresser directement à eux pour obtenir ces informations.

Protecteur du citoyen
Maître Stéphanie Julien
Directrice des affaires juridiques et institutionnelles
800, place D'Youville, 19^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone. : 418 643-2688
Télécopieur : 1 866 902-7130
acces@protecteurducitoyen.qc.ca

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Monsieur Jean-François Trudel
Responsable de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels
360, rue Saint-Jacques O., 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1P5
Téléphone : 514 873-5146, poste 304
Télécopieur : 888 999-8201
secretariat@cdpdj.qc.ca

Par ailleurs, en ce qui concerne le point 3 de votre requête, nous vous transmettons sous l'onglet 1 – point 3, le nombre de ressources RI-RTF qui ont fermé leurs portes depuis 2018. Toutefois, il est impossible de fournir les coordonnées ainsi que les motifs de fermeture de ces ressources puisqu'il s'agit de renseignements personnels qui ne peuvent être divulgués sans le consentement des personnes concernées conformément aux articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès.

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer,  l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,


Dominique Breton

p. j. 3

N/Réf. : 23-CR-00001-166